



COMMISSION « DEFENSE de L'ABEILLE et des APICULTEURS » FRELON ASIATIQUE (*Vespas velutina*)

Par un arrêté du 26 décembre 2012, le ministre de l'Agriculture a porté classement du **frelon asiatique** *Vespas velutina* dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français.

Ce qui veut dire en clair que les apiculteurs amateurs ou professionnels sont autorisés, moyennant une formation, à détruire eux-mêmes leur ennemi, en l'occurrence et **uniquement** le frelon asiatique qui menace leurs ruchers.

L'A.S.A.D. a rapidement saisi cette opportunité pour organiser elle-même son réseau de « référents » et être un acteur incontournable dans la protection des abeilles et des pollinisateurs en général.

Ainsi, lors de l'Assemblée Générale de l'A.S.A.D. du 17 décembre 2016, nous avons fait un rapide bilan du nombre de nids détruits par les « référents ».

Pour une année d'essai, et malgré de nombreuses difficultés matérielles, pas moins de 1 100 fondatrices ont été capturées lors des piégeages de printemps.

Ce sont plus de 120 nids secondaires qui ont été détruits.

Félicitations à tous nos intervenants « référents » et leurs aides « perchistes », mais aussi à ceux qui, dans leurs jardins, leurs parterres, leurs cours, ont pu piéger efficacement.

Malheureusement, cette action prouve l'impériale nécessité de continuer notre combat et de passer à la vitesse supérieure.

Nous vous proposons donc de renouveler dans un premier temps l'opération piégeage.

Mais nous ne serons efficaces que si nous sommes nombreux.

Nous vous invitons donc à partager votre expérience avec vos voisins, vos proches, vos amis.

Faites-leur fabriquer des pièges sélectifs, utiliser des appâts attractifs (à renouveler), relever régulièrement leurs prises, les identifier, les comptabiliser et surtout vous rendre compte et enfin, vous-même, nous informer des résultats obtenus.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que notre combat ne pourra être valorisé que si nous prouvons son efficacité.

Nous allons mettre au point un document le plus simple possible, qui vous permette de nous tenir au courant 2 fois par an (fin mai et fin août) de vos prises. Ce document vous sera adressé début mars.

Dans un deuxième temps, pour ce qui concerne la destruction des nids primaires et secondaires, nous vous demandons de faire connaître à vos collectivités locales, vos proches, vos amis, l'existence de l'équipe des « référents » qui sont habilités, par secteur, à procéder à la destruction des nids de frelons asiatiques, pour le compte de l'A.S.A.D., et ce, dans le respect du protocole de destruction que nous avons mis au point, et qui donne, visiblement, entière satisfaction.

Bien entendu, et comme pour 2016 nous établirons un compte rendu de l'ensemble du travail réalisé.

Merci d'avance de votre collaboration et de l'intérêt que vous portez à nos actions.

Alain GUERLET
Responsable de la commission
« Défense de l'Abeille et des apiculteurs »

Jean-Luc DENECHERE
Président de l'ASAD49